

La protection de l'environnement ne peut relever uniquement d'un ministère, d'un gouvernement, d'une province, voire d'un pays. La pollution par les produits chimiques toxiques constitue un problème mondial dont la solution exige une collaboration tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Toutefois, il existe une raison encore plus évidente pour conjuguer nos efforts. En effet, la mesure à l'étude n'est pas seulement destinée à protéger l'environnement pour lui-même mais aussi compte tenu du rôle direct qu'il joue sur la santé.

On sait déjà depuis quelque temps que les produits chimiques complexes très divers qui sont en usage aujourd'hui au Canada risquent de bien des façons d'être libérés dans l'environnement au cours de leur fabrication, de leur utilisation, de leur transport et même de leur destruction. Ces fuites peuvent entraîner une contamination des aliments, de l'air et de l'eau potable dont les être humains ont absolument besoin pour leur bien-être et, en fait, leur survie. L'exposition à des contaminants environnementaux peut avoir des effets néfastes pour la santé et des répercussions socio-économiques durables.

Ce qui préoccupe en premier lieu le ministère de la Santé et du Bien-être social, c'est la menace pour la santé et le bien-être de la population canadienne que constitue une exposition à court ou à long terme aux contaminants qui sont souvent présents en quantité relativement faible dans l'environnement. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que les effets sur la santé peuvent se manifester seulement après de longues périodes d'exposition ou longtemps après que l'exposition a cessé.

Les produits chimiques peuvent fournir d'énormes avantages à la race humaine, mais il faut s'assurer que notre santé n'est pas compromise par leur utilisation. Ce projet de loi confère les pouvoirs nécessaires pour établir plus que jamais des objectifs et des critères de qualité de l'environnement qui assurent la salubrité de celui-ci.

Plusieurs facteurs contribuent à la complexité des problèmes que posent les produits chimiques toxiques. Beaucoup de produits chimiques sont en usage et leur nombre croît sans cesse. Les produits chimiques sont complexes en eux-mêmes. Il existe de nombreuses sources et de nombreux mécanismes de pollution chimique de l'environnement. La population canadienne est exposée à un mélange complexe de produits chimiques, et les répercussions de cette exposition sont difficiles à évaluer. Certains produits chimiques n'ont probablement que de faibles effets sur la santé de la plupart des Canadiens, mais ils peuvent nuire considérablement à la santé de groupes qui, en raison de leur âge, de leur sexe, de caractéristiques génétiques, de leur situation économique, de leur travail, de leur mode de vie ou de leur situation géographique, sont plus sensibles aux effets de certains produits chimiques toxiques.

● (1610)

Ce qui m'inquiète, à l'instar de tous les Canadiens, bien entendu, ce sont les dangers pour la santé reliés aux produits chimiques que l'on retrouve dans l'environnement; un bon exemple de cela réside dans la contamination du poisson par des composés du mercure provenant d'anciennes usines de fabrication du chlore et de l'alcali dont on se sert dans l'industrie des pâtes et papiers. C'est la consommation de poisson contaminé par le mercure de cette façon qui a mis en danger les habitants de Grassy Narrows, dans le nord-ouest de l'Ontario.

Protection de l'environnement—Loi

Le plomb est un autre métal fort répandu qui pose un danger pour la santé humaine. Ses effets toxiques sont bien connus. La principale source de plomb dans notre environnement réside dans l'essence au plomb utilisé par les automobiles. On prend des mesures, afin de réduire l'exposition au plomb en supprimant graduellement l'utilisation des essences au plomb et on tente, en fait, de réduire l'exposition à d'autres sources de plomb dans l'environnement, mais nous devons demeurer vigilants, afin de nous assurer que les produits de remplacement sont sûrs pour notre environnement et notre santé.

Je suis persuadé que nous connaissons tous la menace que posent les produits chimiques organiques d'origine synthétique comme les BPC qui, du fait de leur résistance à la dégradation, peuvent s'accumuler dans des organismes vivants. Pour ce qui est de la santé, les BPC ne sont pas extrêmement toxiques à court terme. Par contre, on s'inquiète de l'exposition à long terme, car ils ont des effets nocifs sur le foie, la reproduction et le système immunitaire et il est possible que les BPC, ou des impuretés qu'ils contiennent, soient cancérigènes.

Le gouvernement fédéral a adopté plusieurs lois pour combattre les effets des produits chimiques toxiques depuis quelques années. Le contrôle de ces substances doit être effectué de la fabrication à la destruction des substances en question. Les mesures législatives fédérales et provinciales embrassent tous les éléments suivants: fabrication, importation, transport, stockage et manutention, utilisation et vente, émission dans l'eau, l'air et sur terre, déversements, santé au travail et destruction.

Il existe quelques 24 lois fédérales régissant les substances toxiques. Je pense notamment aux principaux règlements sur les contaminants alimentaires et les produits pharmaceutiques qui relèvent de la Loi des aliments et des drogues.

La Loi sur les pêcheries interdit de déverser toute substance «délétère» dans des eaux que fréquente le poisson. La Loi sur les produits dangereux défend de faire la réclame de certains produits, de les vendre et d'en divulguer la composition. Cette loi a été modifiée dernièrement pour que les travailleurs connaissent la teneur des produits en milieu de travail.

La loi sur le transport des marchandises dangereuses a pour but de promouvoir la sécurité publique pendant le transport de marchandises dangereuses notamment les produits chimiques. La Loi sur l'immersion de déchets en mer comporte des dispositions régissant le déversement de déchets et d'autres substances dans l'océan.

Quelle que soit la portée de ces diverses lois, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement représente une approche coordonnée vis-à-vis des substances toxiques. Elle permettra au gouvernement fédéral de trouver divers moyens, en collaboration avec les provinces, l'industrie, les syndicats et le public, de réduire l'exposition humaine aux substances chimiques à chaque étape de leur cycle. Le contrôle des substances toxiques que prévoit cette mesure n'était pas possible aux termes des dispositions de la Loi sur les contaminants de l'environnement, de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et des éléments de la Loi sur les ressources en eau du Canada qui sont maintenant intégrées dans ce projet de loi.